

## **Compte-rendu Réunion du 12 Juin 2024 de l'Association Arc Electrique**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi douze Juin se sont réunis, à quatorze heures, en présentiel les membres de l'Association Arc Electrique (AAE), siège social situé 5 rue de Tournesols, 31180 St Genies Bellevue, sur convocation, qui leur a été adressée par le président de l'association conformément aux statuts de l'association.

**Lieu de la réunion : réunion en présentiel hôtel Negrecoste (Aix en Provence)**

**Nombre de présents : 12 dont 9 membres**

<b>9 Présents</b>	<b>20 Absents excusés</b>
Y. Cressault*, LAPLACE, UPS D. Hong*, GREMI, Univ. Orléans S. Pellerin*, GREMI, Univ. Orléans V. Rat*, CNRS-IRCER Univ. Limoges A. Soufiani*, EM2C CNRS-ECP R. Sousa Martins*, ONERA Hager Electro SAS : P. Joyeux* Metalor : C. Bourda* Safran : C. Van de Steen*	P. André*, LPC U.C. Auvergne J-M. Bauchire*, GREMI, Univ. Orléans A. Bultel*, CORIA, Univ. Rouen W. Bussiere*, LPC U.C. Auvergne E. Carvou*, IPR, U.Rennes P. Chapelle*, IJL, Univ Nancy Lorraine C. Chazelas*, IRCER, Univ. Limoges P. Freton*, LAPLACE, UPS L. Fulchéri*, EM Paris-CEP A. Gleizes* J-J. Gonzalez*, CNRS-LAPLACE M.P. Planche*, LERMPS-UTBM. Belfort D. Rochette*, LPC U.C. Auvergne V.Rohani*, PERSEE P. Schweitzer*, IJL, Nancy A. Vardelle*, IRCER, Univ. Limoges C. Zaepffel*, ONERA GE Grid Solutions : P. Robin-Jouan* Schneider Electric : L. Tremas* J. Collinet*, Ariane Group
<b>0 en distanciel</b>	<b>3 invités</b>
	Safran : R. Careirra Rufato Safran : C. R. Acheen Hager Electro SAS : M. Riedinger

**Rédacteur : P Joyeux (secrétaire)**

**Diffusion : Membres de l'AAE**

*\*membres de l'association*

L'ordre du jour est le suivant :

horaire	contenu
9h00-12h30	Visite ITER
12h00-14h00	Repas
14h00-16h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du dernier CR du 20 Mars 2024</li> <li>- Retour rapide sur les finances</li> <li>- Site web, mise à jour des informations</li> <li>- Règlement intérieur</li> <li>- Retour sur le questionnaire</li> <li>- Relecture des statuts</li> </ul>
16h00	Fin de la réunion

## Vie de l'association :

Le président Yann CRESSAULT remercie Arnaud Bultel et son équipe pour l'organisation de la visite de ITER.

### 1) Approbation du dernier compte-rendu du 20 Mars 2024

**VOTE** : le compte rendu de la réunion du 20 Mars 2024 à l'unanimité (9 votants).

### 2) Budget

Présentation du budget fin mai 2024

<b>BILAN FINANCIER - ANNEE 2024</b>	
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Intérêt du Livret	0.00
Réserve	3841.81
Cotisations 2024	17000.00
<b>Total :</b>	<b>20841.81</b>
<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Subventions organisation colloques/congrès	0.00
Subventions individuelles pour congrès	0.00
Projets scientifiques	0.00
Frais remboursements bureau/invités	654.93
Frais AAE (locations salle, repas, ...)	4668.88
Site Web	98.79
Frais bancaires	163.20
Réserve 2024	0.00
<b>Total :</b>	<b>5585.80</b>
<b>Bilan 2024 :</b>	<b>15256.01</b>

Attente des cotisations 2024

### 3) Site Web

Regarder le site et faire un retour à Patrick Schweitzer/Yann Cressault/ Clement Zaepffel

- Chaque membre doit vérifier sa partie
- Revenir vers Elodie sur les photos qui ne fonctionne pas
- CR à mettre en ligne

### 4) Projets

Rappel du président pour l'appel à projets.

Idées portées par Schneider étude Macro/Micro des gains des pieds d'arc

## 5) Questionnaire

- Question 1 : Trouvez-vous intéressant de mettre en place des présentations scientifiques des membres de l'AAE lors de la réunion de l'AAE : 90% de oui  
→ Appel à volontaire pour la réunion de novembre
- Question 2 : Trouvez-vous intéressant que l'AAE se dote de matériels scientifiques, qu'elle mette ensuite à disposition des membres : 66% pour  
→ Une des difficultés sera la gestion et il faudra nommer un référent  
→ Des idées d'achats seraient par ex un filtre, un doubleur d'image  
→ Réflexion sur d'autres idées et ensuite faire un sondage
- Question 3 : Pensez-vous assister au Workshop ACE du 18/09 à Paris : oui 19%, Non 43% et je ne sais pas 38% → demande de subvention à faire (idem pour le CAE)
- Question 4 : Pensez-vous assister à la réunion du 20/11 à Paris : Oui à 43%, Je ne sais pas 43%  
Le coût des repas pris à l'espace Hamelin coûte 50€/personne, une question a été posée et mise au vote : est-ce que l'on reste pour le repas à l'espace Hamelin → mise au vote → Oui nous restons sur espace Hamelin

## 6) Règlement intérieur

Présentation de la création du règlement intérieur de l'AAE

### **Article 1 : Gestion financière de l'Association Arc Electrique**

#### **Article 1.1**

Le compte propre de l'association est géré par le Président et/ou le trésorier.

#### **Article 1.2**

Une dépense supérieure à 300€ doit être validée préalablement par le Conseil d'Administration de l'Association Arc Electrique.

#### **Article 1.3**

Les bons de commande peuvent être signés par le Président, les chèques que le président et le trésorier.

#### **Article 1.4**

L'Assemblée Générale reverse l'excédent du compte propre de l'association aux fonds de réserve.

### **Article 2 : Subventions de l'Association Arc Electrique**

#### **Article 2.1**

L'Association est habilitée à soutenir financièrement une action de recherche d'intérêt général sur ses fonds propres. La proposition doit être présentée et discutée en séance, puis validée par le Conseil d'Administration à l'unanimité.

#### **Article 2.2**

L'Association peut subventionner les manifestations scientifiques relatives aux études sur l'arc électrique et sujets associés si l'organisation est partiellement ou totalement assurée par un membre de l'association.

## Article 2 : Subventions de l'Association Arc Electrique

### Article 2.3

Les membres de l'Association peuvent bénéficier d'une subvention pour se rendre à un congrès international traitant des problèmes liés à l'arc électrique. Il ne sera accordé qu'au maximum deux subventions par congrès selon le type de conférence (durée, nombre de participants...). Chaque demande doit être validée par le CA. A l'issue de leurs missions, les bénéficiaires devront rédiger un rapport écrit et présenter oralement les faits marquants du congrès lors d'une réunion de l'association.

### Article 2.4

Les frais de mission et de déplacement des membres de l'Association pour se rendre aux réunions et Assemblée Générale ne seront pas remboursés, sauf aux membres du bureau et aux membres conférenciers invités (sur demande préalable accompagnée d'un budget approximatif validé par le bureau si inférieur à 300€, par le CA si supérieur) présentant un exposé oral (communication scientifique ou compte rendu de congrès).

## Article 3 : Cotisations des membres

Les montants des cotisations annuelles sont fixés en fin d'année précédente par le Conseil d'Administration. Les cotisations sont exigibles avant la fin du premier trimestre de l'année en cours.

## Article 4 : Modalité des votes en Assemblée Générale Ordinaire

### Article 4.1

Les membres de l'Association peuvent demander la confidentialité des informations données en séance.

### Article 4.2

Les élections du bureau et du Conseil d'Administration se dérouleront tous les deux ans. Les modalités de vote se font à l'oral sauf demande explicite d'un vote à bulletin secret. Le jour du vote, les membres autorisés à voter doivent être à jour de leur cotisation pour l'année N-1. Le vote à distance est possible si tous les votants votent à distance. Une procuration par membre est possible. Aucun vote par correspondance n'est autorisé.

## Article 5 : durée du règlement intérieur

Ce présent règlement intérieur sera reconduit tacitement chaque année sauf demande de modifications ou annulation votés lors de l'Assemblée Générale.

## Des modifications sont proposées

### Article 1.1

Le compte propre de l'association est géré par le Président et le trésorier.

### Article 1.2

Une dépense exceptionnelle/ponctuelle supérieure à 2000€ doit être validée préalablement par le Conseil d'Administration de l'Association Arc Electrique.

Une dépense récurrente n'est pas soumise au CA (faire une liste comme réservation d'une salle etc...)

### Article 1.3

Les bons de commande peuvent être signés par le Président, les chèques que le président ou le trésorier.

### Article 1.4

OK

### Article 2.1

OK

### Article 2.2

Pour les laboratoires il faut faire un bon de commande

### Article 2.3

OK

### Article 2.4

Les frais de mission et de déplacement des membres de l'Association pour se rendre aux réunions et Assemblée Générale ne seront pas remboursés, sauf aux membres du bureau et aux membres conférenciers invités (sur demande préalable accompagnée d'un budget approximatif validé par le bureau ~~si inférieur à 300€~~, par le CA si supérieur) présentant un exposé oral (communication scientifique ou compte rendu de congrès).

Rajouter dans cet article les envoyés scientifiques

### Article 3

Les montants des cotisations annuelles sont fixés en fin d'année précédente par le Conseil d'Administration. ~~Les cotisations sont exigibles avant la fin du premier trimestre de l'année en cours~~  
L'appel à cotisation se fera au 1<sup>er</sup> semestre et exigible au second semestre de l'année en cours.

→ Regarder avec les statuts

**Article 4.1**

OK

**Article 4.2**

Remarque il faut ajouter la question des votes en distanciel pour les assemblées générales

**Article 5**

OK

**7) Nouveau Membre**

Pierre Corfdir (ABB Chassieu) voudrait intégrer l'AAE. Pierre Corfdir fera une présentation des activités de recherche développées au sein de ABB et nous expliquera les raisons qui les poussent à nous rejoindre à la prochaine réunion du 20/11/2024.

**8) Visite ITER**





Signature du président  
Yann Cressault

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yann Cressault'. The signature is stylized and somewhat abstract, with a prominent horizontal stroke at the end.

Signature du secrétaire  
Patrice Joyeux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice Joyeux'. The signature is stylized and somewhat abstract, with a prominent horizontal stroke at the end.